



BACHELOR CHARGÉ.E DE GESTION ET DE MANAGEMENT EN STRUCTURE ANIMALIÈRE

POURQUOI INTÉGRER LE BACHELOR ?

Le marché des animaux de compagnie représente un chiffre d'affaires de près de 5 milliards d'Euros. En 10 ans, les ventes ont progressé de 48%. Plus de la moitié des Français déclarent posséder un animal et 18% de ceux qui n'en ont pas pensent en acquérir à l'avenir.

Les 3 espèces les plus représentées sont sans surprise le chat avec 14,2 millions, le chien avec 7,6 millions et les oiseaux d'ornements avec 4,7 millions. À cela, il faut ajouter les chevaux, les N.A.C et bien sûr l'ensemble des cheptels d'élevage, 2ème plus grand d'Europe. Les retombées commerciales sont visibles sur l'ensemble du secteur et des entreprises gravitent autour, principalement dans les animaleries et les structures vétérinaires.

Les animaleries ont besoin de personnels formés à la santé animale et aux techniques de la gestion de la clientèle et du management d'équipe. Les centres vétérinaires deviennent de plus en plus grands et structurés en réseaux. Les compétences managériales, de communication organisationnelle sont devenues une des priorités des créateurs de cliniques vétérinaires.

PRÉ REQUIS - VOIE D'ACCÈS

- Titulaire du Titre Auxiliaire de Service Vétérinaire
- Titulaire d'un BTS Agricole option vente des animaux de compagnie

VALIDATION

Arrêté du 30 juin 2020, publié au Journal Officiel portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour 5 ans, de Niveau VI, sous l'intitulé " Chargé de gestion et management". *Code RNCP 34734.*

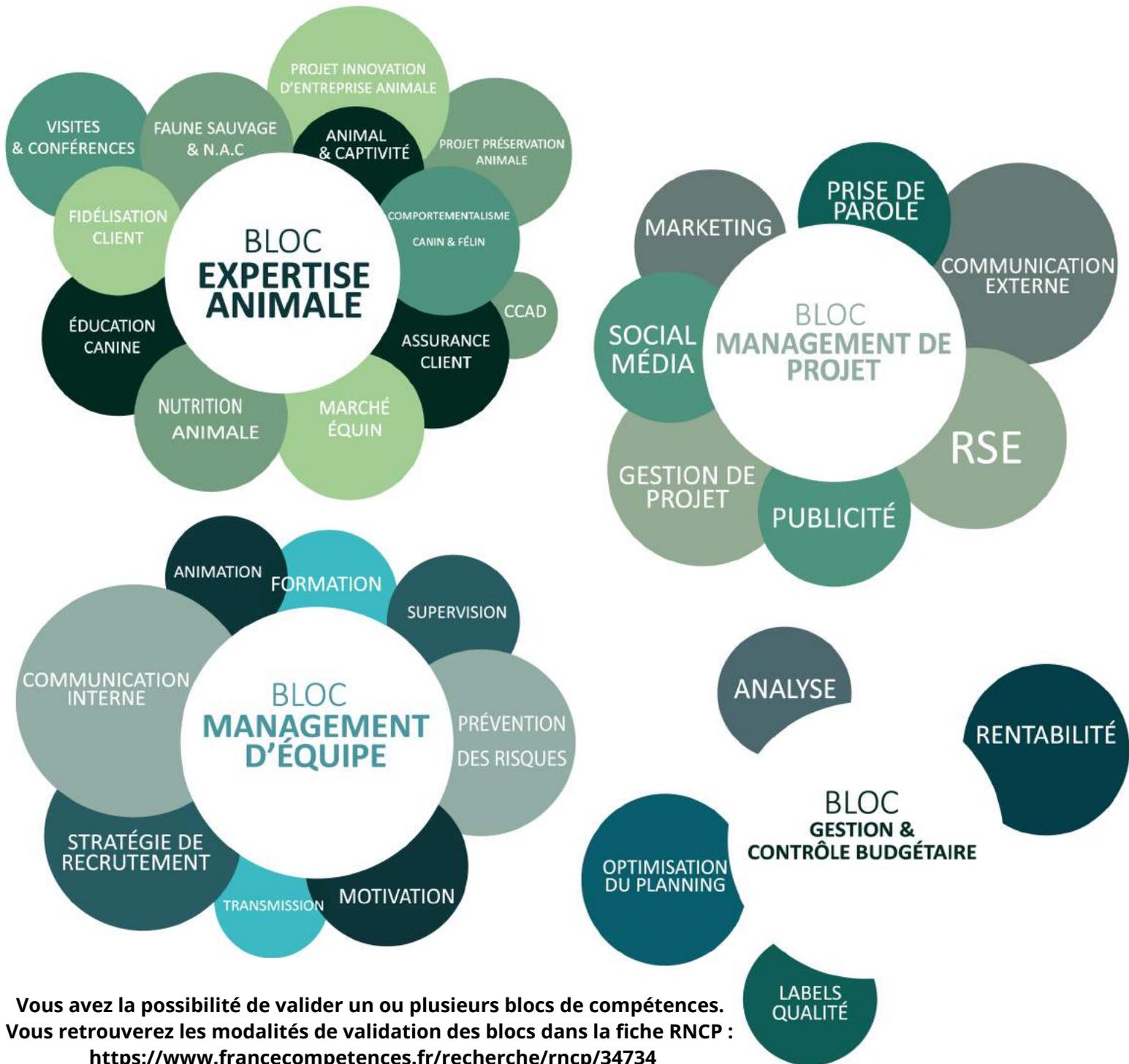
MÉTIERS VISÉS & DÉBOUCHÉS

- Chef.fe d'équipe ASV
- Attaché.e de direction d'une structure animalière
- Responsable Business Unit en cabinet vétérinaire
- ASV Responsable de gestion et optimisation
- ASV Responsable des ventes
- ASV Chargé.e de communication, de promotion et de développement.

Pour les équivalences, passerelles et suite de parcours merci de vous rapprocher de Laure GRUER - l.gruer@espaceforma.com



PROGRAMME DE FORMATION EN 4 BLOCS DE COMPÉTENCES



Vous avez la possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences.
Vous retrouverez les modalités de validation des blocs dans la fiche RNCP :
<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34734>

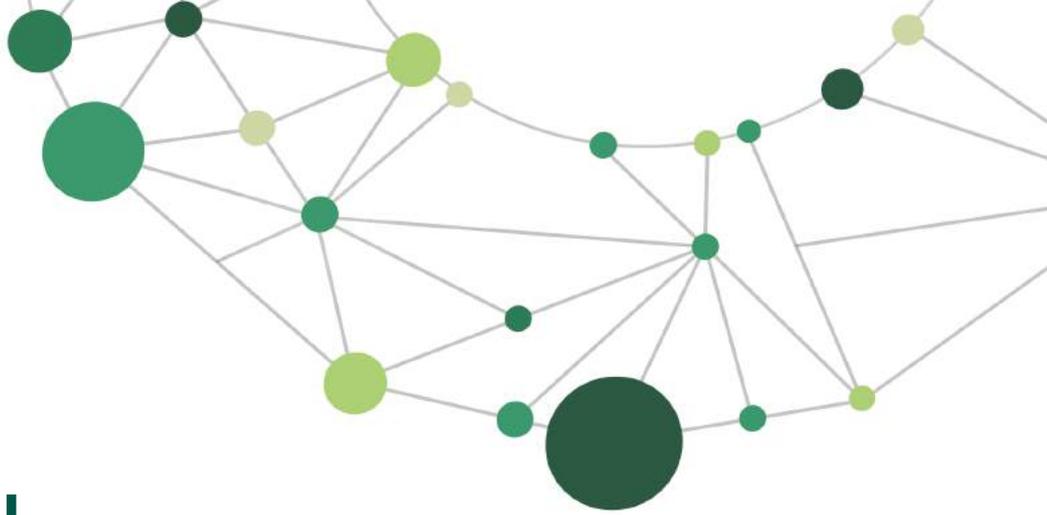
UNE FORMATION EN APPRENTISSAGE

Le choix d'une formation en apprentissage vous permet de bénéficier simultanément d'une **scolarité financée** par l'OPCO ET l'entreprise d'accueil et d'une **expérience professionnelle rémunérée**.

Cette référence est indiscutablement un accélérateur de carrière et les embauches proposées par les entreprises à l'issue du contrat d'apprentissage tiennent compte de cette expérience.

- **Durée d'alternance : 16 mois.**
- **Rythme d'alternance : 1 jour en formation / 4 jours en structure (par semaine)**
- **Important : Cette formation est accessible à toutes personnes en besoins spécifiques et/ou en situation de handicap.**

Prochaine Rentrée : Septembre 2022.

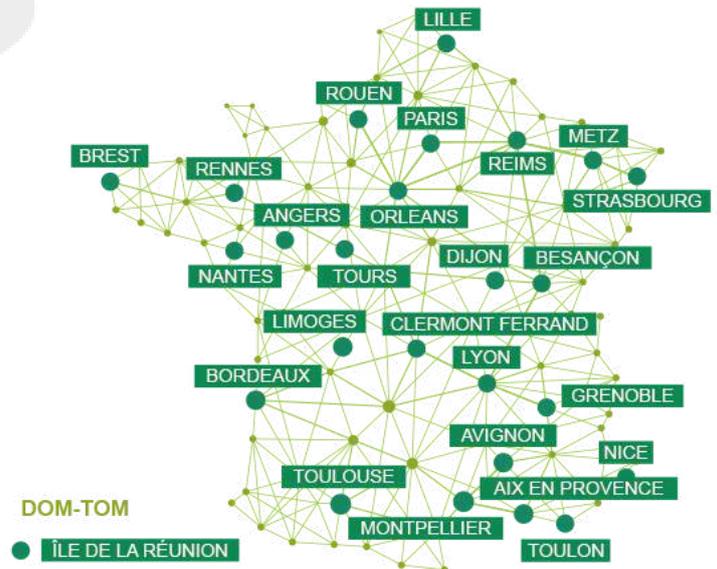


“ UN RÉSEAU NATIONAL ”

Sup'Véto, c'est la force d'un réseau national, d'écoles spécialisées dans le domaine de la santé animale.

Sup'Véto, c'est 26 centres de formation répartis sur le territoire Français, près de 30 vétérinaires enseignants et plus de 1000 cliniques vétérinaires partenaires.

L'école propose des formations reconnues :
 - Auxiliaire de Service Vétérinaire
 - Bachelor Chargé.e de Gestion et de Management en structure animalière.



CONTACTS

<p>Relations candidats & entreprises</p> <p>Aliénor JUFFARD accueil@supveto-lyon.fr 04 37 66 48 85</p>	<p>Référente handicap & mobilité</p> <p>laure GRUER l.gruer@espaceforma.com</p>
--	--

SUP'VÉTO LYON

181-203 Avenue Jean Jaurès 69007 LYON
 Métro B, Arrêt Place Jean Jaurès
 TÉL : 04 37 66 48 85
 E-MAIL : accueil@supveto-lyon.fr
 Siret : 490 962 784 000 24
 Mise à jour le 08/02/2022

- www.supveto-lyon.fr
- facebook.com/Supvetolyon69
- instagram.com/supvetolyon



*titulaire de la certification Qualiopi, selon les exigences de la certifications visées à l'article L.6316-1 du code du travail, pour son processus de réalisation des catégories d'actions de développement des compétences suivantes : Actions de formation (AF) et Actions de formation par apprentissage (CFA).